

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND).

**Secrétaire de séance :** Stéphanie SIMONNEAU

**OBJET : Election du 1<sup>er</sup> adjoint et de la 6<sup>ème</sup> adjointe**

Compte tenu de la vacance des postes de 1<sup>er</sup> adjoint et 6<sup>ème</sup> adjointe,

Compte tenu de la délibération du conseil municipal du 09 septembre 2022 décidant que les nouveaux adjoints occuperont dans l'ordre du tableau le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants, soit les rangs de 1<sup>er</sup> adjoint et 6<sup>ème</sup> adjointe,

Il convient de procéder à l'élection des 1<sup>er</sup> adjoint et 6<sup>ème</sup> adjointe, conformément code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-7-2.

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des deux adjoints.

Après un appel de candidatures, la liste de candidats est la suivante :

**Liste BABEAU-RONDEAU :**

1<sup>er</sup> adjoint : BABEAU Henri-Pierre  
6<sup>ème</sup> adjointe : RONDEAU Agnès

Il est alors procédé au déroulement du vote.

**Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Armand ROQUIER et Julie MENARD

**Premier tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

**A obtenu :**

**Liste BABEAU-RONDEAU : 23 voix (vingt-trois voix).**

**La liste BABEAU-RONDEAU ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :**

**- 1<sup>er</sup> adjoint : M. BABEAU Henri-Pierre**

**- 6<sup>ème</sup> adjointe : Mme RONDEAU Agnès.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré 9 septembre 2022

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry DEVAUTOUR

Stéphanie SIMONNEAU

Certifié exécutoire.      **1 2 SEP. 2022**  
Reçu en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :      **1 4 SEP. 2022**